



Règlement graphique



Nord Echelle 1: 5 000

PLU approuvé le 9 décembre 2013
Modification n°1 approuvée le 2 mai 2017
Modification n°2 approuvée le 6 décembre 2022
DPMEC du PLU n°1 approuvée le 6 décembre 2022

Vu pour être annexé à la délibération du CM du 6 décembre 2022.
Le Maire.

- Aire remarquable situ en EBC
- Aire remarquable à préserver (L151-23)
- ★ Point patrimonial à préserver (L151-19)
- ★ Changement de destination possible
- Haine non protégée
- Haine protégée (L151-23)
- Linière commercial
- Secteur comportant des O.A.P.
- Espace boisé classé
- Bois préservé (L151-23)
- Emplacement réservé
- Bâti repéré au cadastre
- Nouveau Bâti
- Cours d'eau
- Marge de recul des voiries
- Zone de submersion marine
- Secteur de périmètre d'attente (L151-41-5° du code de l'urbanisme)
- Limite des zones du P.L.U.

Numero	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Station d'épuration	SAEP	10970
2	Aire naturelle de stationnement	Commune	3251
3	Aire naturelle de stationnement	Commune	443
4	Aire naturelle de stationnement	Commune	658
5	Aire de retournement	Commune	712
6	Liaison douce à créer	Commune	1949
7	Liaison douce à créer	Commune	959
8	Liaison douce à créer	Commune	4747
9	Liaison douce à créer	Commune	501
10	Aire naturelle de stationnement de Kerrot	Commune	3772
11	Liaison douce à créer	Commune	460
12	Accès au secteur du Grand Pré	Commune	188
13	Accès au secteur du Grand Pré	Commune	590
14	Accès au secteur du Grand Pré	Commune	1931
15	Liaison douce à créer	Commune	962
16	Liaison douce à créer	Commune	1131
17	Aire naturelle de stationnement	Commune	4694
18	Aire naturelle de stationnement	Commune	2382
19	Aire naturelle de stationnement de Kerblouët	Commune	3112
20	Aire naturelle de stationnement	Commune	4855
21	Aire naturelle de stationnement de Benlo	Commune	2603
22	Aire naturelle de stationnement de Kerguen	Commune	1911
23	Liaison douce à créer	Commune	4731
24	Emplacement réservé pour les gares de voyage	Commune	1026
25	Liaison douce à créer	Commune	2173
26	Liaison douce à créer	Commune	1007
27	Emplacement réservé	Agglomération	10724

